

—Les régistateurs de la province ont tenu leur assemblée annuelle au Château-Ramsay à Montréal sous la présidences de M. J.-H. Nault. La discussion a roulé sur le tarif, et M. L.-N. Carrier, qui avait été chargé de la mission d'aller s'enquérir du fonctionnement des lois d'enregistrement en France, a fait rapport de son voyage.

—On sait que la loi du 25 ventôse an XI réglementant l'exercice de la profession de notaire et la loi ultérieure du 21 juin 1843, également relative du notariat, vont être remplacées à bref délai en France par un projet voté au cours de la dernière session par le Sénat, actuellement soumis à la Chambre qui l'a renvoyé à l'examen de sa commission spéciale de réforme judiciaire et de législation civile.

Ce projet a pour but ; 1° de réduire le nombre des offices de notaires et de régler la procédure de suppression ; 2° d'assurer le bon recrutement des aspirants au notariat en augmentant les garanties de capacité et de moralité instituées par les lois précédentes.

En reproduisant cette nouvelle, la *Patrie*, de Montréal, nous assure gracieusement que voila deux réformes qui ne seraient pas déplacées dans la province de Québec. Que le confrère soit sans inquiétude, la profession connaît son affaire et ses intérêts et sait les protéger

—Le 22 août, vers trois heures de l'après midi, pendant un violent orage, la foudre est tombée et a fait des siennes à la Petite Rivière, près de Québec. Un coup formidable est venu s'abattre sur l'écurie appartenant à notre confrère l'honorable V.-W. LaRue, et un cheval de prix, pur sang, a été tué.

Le palefrenier, le père Jean, comme on l'appelle, venait précisément de donner les soins au cheval et n'était qu'à dix pas de l'animal quand la foudre éclata. Il ressentit quelques commotions, mais heureusement sans danger. Il courut à la maison pour donner l'alarme, mais quelle ne fut pas sa surprise en entrant dans la cuisine de voir tout sans dessus-dessous.

Le tonnerre, en même temps, était aussi tombé sur le coin de l'allonge, servant de cuisine, avait démoli un pan de la bâtisse, et la servante prise de frayeur, était là au milieu des ustensiles, pêle-mêle, se recommandant à tous les saints.

La foudre, en tombant sur l'écurie n'a que brisé le ventilateur sur le haut de la bâtisse.

Les pertes que M. Larue vient de subir sont considérables, car outre son cheval de prix tué instantanément, sa résidence d'été a été fort avariée.

---

—Mlle. Marie-Laure Gagné, fille du notaire Gagné de St Sylvestre, Lotbinière, est de retour d'une promenade de trois semaines chez des amis à Montréal et chez les révérendes sœurs de la Congrégation de Notre-Dame à Chambly Bassin.

—M. Louis-Henri Blais, avocat à St-Thomas de Montmagny, est décédé le 24 août dernier, à liège de 72 ans. Il était le beau-père de M. le notaire L.-P. Sirois, de Québec.

---

*Le Directeur de la Revue : J.-EDMOND ROY.*

---

Imprimé et publié au No. 29, rue "Côte du Passage," à Lévis, par Ernest Roy.